



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Reconnaissant l'importance et la nécessité de tous les 12 domaines critiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités et les organisations soussignées ont identifié six questions qui appellent des mesures de suivi : le rôle des femmes dans l'économie, l'éducation et la formation des femmes, les défis auxquels sont confrontées les filles, la violence à l'égard des femmes, la santé des femmes et le rôle des femmes dans le processus décisionnel.

Les femmes et l'économie

Pour les aider à atteindre leur indépendance financière et leur autonomie, toutes les filles et les femmes doivent bénéficier d'une éducation théorique et pratique de qualité dispensée dans des cadres institutionnels et informels afin de leur garantir un accès égal aux possibilités d'emploi dans tous les secteurs de l'économie. Le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale, même s'il est inscrit dans le droit international depuis l'adoption de la Convention de 1951 sur l'égalité de rémunération, n'est toujours pas dans tous les secteurs, ni dans tous les États. Divers obstacles induisent l'inégalité de rémunération entre les sexes, dont :

- La différence dans la perception des rôles et des carrières des femmes par rapport aux hommes;
- L'absence de l'infrastructure sociale qui permettrait aux femmes de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales;
- L'importance insuffisante accordée à la préparation des femmes aux postes de direction et de décision;

Les États doivent donner la priorité à l'éducation financière dans les systèmes éducatifs et l'inscrire dans les programmes scolaires; elle est essentielle car elle habilite les femmes à prendre en charge leur indépendance économique. Les capacités de gestion des budgets personnel et domestique et l'apprentissage de l'entrepreneuriat dotent les femmes d'un ensemble de compétences qui leur permettent de surmonter leur vulnérabilité financière, laquelle est souvent la conséquence directe de normes obsolètes qui considèrent les hommes comme les principaux soutiens et pourvoyeurs de la famille.

Certains groupes de femmes sont confrontées à une marginalisation économique accrue, en particulier les femmes handicapées et celles issues de communautés autochtones, de minorités ou de la migration ou les personnes déplacées par la guerre. Les États doivent veiller à ce que les femmes handicapées bénéficient d'une éducation et d'une formation adaptées et à ce que la législation prévoient des dispositions qui proscrivent toute discrimination dans les pratiques d'embauche des employeurs. Il est essentiel que l'accès à l'apprentissage des femmes autochtones et de celles issues des minorités ne soient pas entravé par des barrières linguistiques, géographiques ou autres. Les États devraient intégrer la technologie et des moyens et formes pédagogiques non-traditionnels pour permettre aux femmes autochtones d'accéder au marché du travail. Les travailleuses migrantes sont un groupe économique particulièrement vulnérable qui endure de longues heures de travail, de bas salaires, de mauvaises conditions de travail et l'absence d'infrastructures de soutien. Ces femmes sont sous-représentées dans les emplois

professionnels et qualifiés, en dépit d'un niveau d'éducation souvent plus élevé que celui des nationaux. L'autonomisation des femmes devrait être une cible spécifique dans toutes les politiques migratoires pour mieux protéger les intérêts économiques des travailleuses migrantes. Cela est possible si les mesures suivantes sont mises en oeuvre :

- Reconnaître les diplômes étrangers équivalents ou offrir des programmes de transfert aux fins d'aligner les qualifications étrangères sur leurs équivalents nationaux;
- Investir dans des programmes de langue gratuits pour faciliter l'intégration et l'accès au marché du travail;
- Dispenser des cours du soir, à temps partiel, ou d'autres cours adaptés pour donner aux travailleuses migrantes la possibilité d'accéder à l'éducation formelle, à la formation professionnelle et à des programmes de préparation à l'emploi;
- Légiférer sur l'égalité des droits pour les travailleuses migrantes et non migrantes, y compris la participation aux activités syndicales et l'accès à des conditions de travail conventionnelles.

Éducation et formation

Notre objectif est que 100 pour cent des filles et des femmes du monde entier bénéficient d'une éducation de qualité au-delà de l'école primaire. Cela est essentiel pour assurer un développement durable, l'autonomisation des femmes et l'égalité réelle des sexes, tel qu'énoncé dans la recommandation générale n°25 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Au niveau secondaire, nous appelons les États et les autorités éducatives à garantir l'accès universel à une éducation secondaire gratuite et de qualité, notamment par le biais d'incitations financières et d'un soutien pour maintenir à l'école les filles issues des familles les plus pauvres. Les politiques scolaires doivent mettre fin aux stéréotypes sexistes et à l'orientation des filles dans certaines disciplines d'apprentissage. Les filles doivent être encouragées activement à étudier les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les technologies de l'information et de la communication afin de stimuler l'innovation et combler l'écart actuel entre les sexes au sein des professions issues de ces domaines. De même, l'enseignement supérieur doit être rendu accessible, notamment en encourageant les établissements d'enseignement supérieur à offrir des cours à temps partiel ou du soir pour permettre aux femmes de concilier leurs obligations familiales et leurs autres engagements. L'éducation permanente doit également être assurée, y compris la formation professionnelle et d'autres types d'apprentissage non-traditionnels, permettant ainsi l'acquisition de connaissances et de compétences grâce à des méthodes qui s'étendent au-delà des moyens, des institutions et des secteurs formels.

La petite fille

Compte tenu de sa vulnérabilité croissante dans de nombreuses sociétés, la petite fille doit demeurer une priorité des programmes locaux, nationaux et internationaux. Ceci doit être le cas notamment pour les filles issues de milieux ruraux ou autochtones, celles qui ont été déplacées par des conflits armés ou qui souffrent d'un handicap. Le mariage des enfants et les mutilations génitales

féminines sont des pratiques subies de manière spécifique par la petite fille, qui, en plus d'être des obstacles importants à l'éducation, posent également des risques graves pour la santé et dont l'issue peut être fatale. Les statistiques révèlent à quel point ces pratiques sont préoccupantes et généralisées: parmi les filles et les femmes vivant aujourd'hui, 250 millions ont été mariées avant l'âge de 15 ans (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2014) tandis que 125 millions ont été victimes de mutilations génitales (Organisation mondiale de la santé, 2014).

La violence à l'égard des femmes

Les filles et les femmes sont exposées à beaucoup plus d'incidents, courent plus de risque de subir des violences physiques et sexuelles et sont plus souvent l'objet de harcèlement et de violence psychologique dans toutes les sociétés de tous les pays et de toutes les régions du monde. Les femmes subissent la violence dans l'espace domestique, professionnel et public. La violence sexiste accroît également le risque d'exposition au VIH (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2013). En outre, la menace de violence dans les écoles et dans les établissements d'apprentissage est une cause distincte du fait que de nombreuses filles et femmes ne bénéficient pas d'éducation. Les États doivent mettre en œuvre des plans concertés de lutte contre la violence à l'égard des filles et des femmes, y compris par l'adoption d'une législation pénale suffisamment dissuasive qui sanctionne les auteurs.

Les femmes et la santé

Les problèmes de santé dont souffrent certaines femmes, y compris la santé maternelle, reproductive et sexuelle, nécessitent une attention particulière. La médecine qui tient compte de l'appartenance sexuelle est un facteur important qui mérite d'être reconnu par les prestataires de soins de santé, vu que le diagnostic et le traitement doivent tenir compte de différences physiologiques, psychologiques, matérielles et autres entre les hommes et les femmes. La fourniture d'une éducation de qualité aux jeunes filles et aux femmes produit des avantages tangibles à long terme pour la famille et la société. L'on estime que, si toutes les mères achevaient le cycle d'enseignement primaire, la mortalité maternelle serait réduite de deux tiers, soit 98 000 vies sauvées. De même, si toutes les femmes bénéficiaient d'un enseignement secondaire, les décès d'enfants seraient réduits de moitié, soit 3 millions de vies sauvées (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2013).

Les femmes et la prise de décisions

Les femmes sont souvent victimes de discrimination systématique en termes de salaire et de promotion professionnelle par rapport à leurs collègues masculins. Malgré des études montrant que les entreprises comptant plus de femmes aux postes de direction obtiennent des résultats significativement meilleurs (Catalyst, 2004), les femmes ne sont représentées qu'à hauteur de 18,3 pour cent au sein de la haute direction (Banque mondiale, enquêtes sur le genre dans le monde de l'entreprise). De même, bien que seulement 21,8 pour cent des mandats parlementaires étaient détenus par des femmes en juillet 2014 (Union interparlementaire), il a été démontré que les assemblées nationales comptant en leur sein un pourcentage plus élevé de femmes examinent un éventail plus large de questions et adoptent beaucoup plus de lois sur la santé, l'éducation, la lutte contre la discrimination et les pensions

alimentaires versées aux enfants (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 2014). Une éducation de qualité à la fois théorique et pratique, dispensée dans des cadres institutionnels et informels, est essentielle à l'autonomisation des filles et des femmes en vue de les doter des qualifications, des compétences, de la formation et de la détermination nécessaires pour poursuivre des carrières et accéder à des postes plus rémunérateurs.

Résumé

Reconnaissant le rôle par excellence d'une éducation de qualité permanente des filles et des femmes dans le développement durable, le changement social et le progrès économique, nous demandons à tous les États, aux acteurs du secteur de l'éducation et aux décideurs de prendre les mesures suivantes pour relever les défis restants et lever les obstacles à l'égalité effective entre les sexes :

- a) Proposer une éducation et une formation permanentes, adaptées et accessibles aux femmes marginalisées, notamment les femmes handicapées, celles issues d'un milieu autochtone ou rural et celles qui ont été déplacées par la guerre.
- b) Intégrer des mesures de protection des femmes migrantes dans les politiques migratoires nationales afin de réduire les risques d'exploitation, introduire des systèmes de transfert de qualification et de programmes de certification accélérée afin de reconnaître les qualifications étrangères et fournir une formation linguistique et professionnelle pour faciliter l'accès au marché de l'emploi.
- c) Fournir un accès universel à l'enseignement secondaire gratuit et de qualité;
- d) Concevoir des programmes d'enseignement supérieur qui intègrent des options d'apprentissage flexibles, y compris des cours à temps partiel, du soir et en ligne.
- e) Légiférer au niveau national et ratifier les engagements internationaux pour donner la priorité à la protection de la petite fille contre les pratiques néfastes, y compris le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines.
- f) Criminaliser expressément tous les actes de violence à l'égard des femmes dans la législation nationale, former les forces de l'ordre et le personnel judiciaire au traitement approprié des cas de violence à caractère sexiste.
- g) Fournir aux filles et aux femmes l'accès aux cliniques et aux soins de santé, y compris les établissements offrant des soins de santé maternelle, de santé sexuelle et de services de bien-être psychologique;
- h) Adopter formellement une loi interdisant la discrimination entre les sexes sur le lieu de travail, en mettant l'accent sur l'application du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale.

Remarque : La présente déclaration est appuyée par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil : Centre pour le leadership mondial des femmes et Soroptimist International.